

DEL2020100701

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de juillet à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents: Monsieur Maxence de RUGY, Madame Catherine GARANDEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Bénédicte BRETECHE, Madame Déborah BOTTER, Monsieur Didier SIONNEAU.

Etait absent excusé : Monsieur Maxence de RUGY

Etait absente : Madame Bénédicte BRETECHE

Convocation du 3 juillet 2020

Nombre de membres : 11

Présents : 9

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

1) CCAS/FINANCES – Approbation du compte de gestion

Il convient de se prononcer sur la régularité du compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

- Après présentation du budget de l'exercice 2019, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et du détail des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Trésorier ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant qu'il a été satisfait

Après en avoir délibéré le conseil d'administration,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le



ID : 085-268500600-20200721-DEL2020100701-DE

1°) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 et considérer que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

DEL2020100702

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA VENDEE
 ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
 Conseil d'Administration
10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de juillet à 14 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents: Monsieur Maxence de RUGY, Madame Catherine GARANDEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Bénédicte BRETECHE, Madame Déborah BOTTER, Monsieur Didier SIONNEAU.

Etait absent excusé : Monsieur Maxence de RUGY

Etait absente : Madame Bénédicte BRETECHE

Convocation du 3 juillet 2020

Nombre de membres : 11

Présents : 9

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

2) CCAS/FINANCES – Vote du compte administratif

Les membres du Conseil d'administration sont invités à voter le compte administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

PRESENTATION PROVISOIRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	2019	2019	2019	2019		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
N-1		39 067,00	8 321,52		8 321,52	39 067,00
OPE EXERCICE	74 567,72	82 274,15	10 117,45	20 221,10	84 685,17	102 495,25
TOTAUX	74 567,72	121 341,15	18 438,97	20 221,10	93 006,69	141 562,25
RESULTATS DE CLOTURE		46 773,43		1 782,13		48 555,56
RAR			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		46 773,43		1 782,13	0,00	48 555,56
RESULTATS GLOBAUX		46 773,43	0,00	1 782,13		48 555,56

Le compte administratif présente en investissement un excédent de **1782,13 €** et en fonctionnement un excédent de **46 773,43 €**.

Lors du CA du 5 mars dernier la reprise anticipée des résultats a été votée afin de pouvoir voter le budget primitif 2020.

Il avait été proposé aux membres du CA :

- de constater le résultat de l'exercice 2019
- de reprendre ce résultat et de l'inscrire au budget primitif 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté : excédent de **1 782,13 €**

Résultat de fonctionnement reporté: excédent **46 773,43 €**

→ Affectation investissement : 39 000€

→ Report en section de fonctionnement : 7 773,43 €

Après en avoir délibéré le conseil d'administration,

DECIDE

1°) d'approuver le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2019, tel que présenté

2°) D'AUTORISER LE PRÉSIDENT OU LA VICE-PRÉSIDENTE À SIGNER TOUT DOCUMENT SE RÉFÉRANT À CE DOSSIER.